

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Aménagement d'une zone destinée à accueillir des équipements publics

Objet de la concertation :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de l'implantation d'un lycée sur le territoire de la commune de Meximieux en 2018. La Commune a réalisé les acquisitions foncières à partir de 2019, et les études de faisabilité à partir de 2021. Le 27 octobre 2023, la commune, maître d'ouvrage de l'aménagement du site accueillant le lycée, a déposé un permis d'aménager. A ce titre, une demande d'examen « cas par cas » a été déposée auprès de la DREAL, autorité environnementale compétente.

Dans sa réponse à la demande d'examen au cas par cas, par sa décision en date du 27 mars 2024, communiquée à la Commune en date du 30 avril 2024, la DREAL soumet le projet d'aménagement de zone du lycée à une évaluation environnementale en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'Environnement.

Conformément aux articles L120-1, L121-15-1, L120-16, L121-17, et R121-19 à R121-24 du Code de l'Environnement, la procédure d'évaluation environnementale prévoit l'organisation d'une concertation préalable.

Concertation préalable du 22 juillet 2024 au vendredi 06 septembre 2024 La concertation préalable, organisée à l'initiative du maître d'ouvrage, a été décidée par le biais d'une délibération du conseil municipal n° 2024-134 du 02 juillet 2024 et aura lieu du :

Lundi 22 Juillet 2024 à 8h00 au Vendredi 06 Septembre à 16h00

Modalités de la concertation :

Cette concertation préalable est ouverte à tous. Chacun peut y participer et s'exprimer sur le projet selon les modalités de son choix, proposées au sein du dispositif mis en œuvre par le maître d'ouvrage du projet.

Mise à disposition du public d'un dossier comportant également la délibération précitée sur le site internet de la ville : <https://ville-meximieux.fr> ou aux services techniques en Mairie de Meximieux 01800.

Recensement des remarques par :

- Courrier à envoyer à l'attention de M. Le Maire - Mairie de Meximieux - 3 rue du Ban Thévenin - 01800 MEXIMIEUX.
- Courriel à l'adresse suivante : servicetechniques@mairie-meximieux.net
- Le biais d'un registre de concertation qui sera ouvert pendant la période énoncée et disponible aux services techniques de la Mairie – 3 rue du Ban Thévenin – 01800 MEXIMIEUX aux horaires suivants : lundi de 8h à 12h et de 13h à 17h, mardi de 8h à 12h, mercredi de 8h à 12h et de 13h à 17h, jeudi de 13h à 17h et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Un bilan de concertation sera établi et publié sur le site internet de la Ville dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation.